

**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
COMMUNE DE SAN GAVINO DI CARBINI**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 15 avril 2024

N°2024/07

OBJET : Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril à 17h30, le conseil municipal de la commune de San Gavino di Carbini, régulièrement convoqué le 04/04/2024, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BALESÌ, Maire.

Etaient présents : Jean-Marie Balesi, Anthony Agostini, Jacques Simon, Jeannie Paule Beretti, Joëlle Martinetti, Christiane Bouillet, Emmanuelle Carcary, Stéphane Bertrand, Marc Quilichini, Martin Pietri, Hervé Vilain, François giorgi,

Absents : Jean-François Pietri

Avaient donné procuration : Arielle Martinetti, Dorothée Karasz-Schneider

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer,

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Hervé VILAIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Social Technique, le taux permettant de déterminer à partir du nombre d'agents « promouvables » c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promue à ce grade.

La Loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%)

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

VU l'avis favorable du Comité Social Technique du 27/03/2024,

Le maire propose à l'assemblée de fixer pour l'année 2024 le taux de 100% pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité,

Le ratio est fixé, comme suit, pour l'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur : le ratio commun à tous les cadres d'emplois est fixé à 100 %.

Le conseil municipal,
Ouï le rapport ci-dessus,
Après en avoir délibéré,

Décide : le ratio commun à tous les cadres d'emplois est fixé à 100 %.

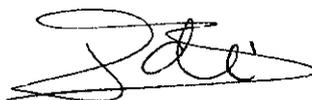
La présente propositions mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	12
Nombre de procurations	2
Nombre de suffrages exprimés	14
Votes : pour	
contre	
abstention	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

LE MAIRE,



Le secrétaire de séance,



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
COMMUNE DE SAN GAVINO DI CARBINI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 avril 2024

N°2024/08

OBJET : renforcement alimentation RIA au Camping d'Orra

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril à 17h30, le conseil municipal de la commune de San Gavino di Carbini, régulièrement convoqué le 04 avril 2024, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BALESI, Maire.

Etaient présents : Jean-Marie Balesi, Anthony Agostini, Jacques Simon, Jeannie Paule Beretti, Joëlle Martinetti, Christiane Bouillet, Emmanuelle Carcary, Stéphane Bertrand, Marc Quilichini, Hervé Vilain, Martin Pietri, François Giorgi

Absents : Jean-François Pietri,

Avait donné procuration : Arièle Martinetti, Dorothee Karasz-Schneider,

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer,

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Hervé VILAIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Le Maire soumet au conseil le renforcement alimentation RIA au Camping d'Orra

Il présente au Conseil le devis suivant :

Tranchée réseaux et branchement : 3 820,00€ HT

Soit un total pour cette opération de 4 202,00€ TTC

Pour cette opération, le Maire propose au Conseil de solliciter auprès de la Collectivité de Corse, la dotation quinquennale à hauteur de 80% de la dépense soit 3 056€.

Les 20% restant seront à la charge de la commune soit 764.00€.

Oùï la proposition du Maire, le Conseil lui donne son accord pour acquérir et aménager ce terrain et demander les subventions nécessaires.

Le conseil municipal,
Oui le rapport ci-dessus,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : le renforcement alimentation RIA au Camping d'Orra

Article 2 : de solliciter auprès de la Collectivité de Corse, au titre de la dotation quinquennale, une subvention à hauteur de 80% de la dépense.

Article 3 : d'autoriser le Maire à entreprendre toutes démarches, et à signer au nom de la commune tous documents utiles au financement et à la mise en œuvre de l'opération visée à l'article 1.

La présente propositions mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	12
Nombre de procurations	2
Nombre de suffrages exprimés	14
Votes : pour	
contre	
abstention	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,



La secrétaire de séance,



**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
COMMUNE DE SAN GAVINO DI CARBINI**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 avril 2024

N°2024/09

OBJET : renforcement électrique d'alimentation des bornes du Camping d'Orra

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril à 17h30, le conseil municipal de la commune de San Gavino di Carbini, régulièrement convoqué le 04 avril 2024, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BALESИ, Maire.

Etaient présents : Jean-Marie Balesi, Anthony Agostini, Jacques Simon, Jeannie Paule Beretti, Joëlle Martinetti, Christiane Bouillet, Emmanuelle Carcary, Stéphane Bertrand, Marc Quilichini, Hervé Vilain, Martin Pietri, François Giorgi

Absents : Jean-François Pietri,

Avaient donné procuration : Dorothee Karasz-Schneider, Arièle Martinetti

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer,

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Hervé VILAIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Le Maire soumet au conseil la pose d'un disjoncteur général au Camping d'Orra et le remplacement et pose d'un câble de 5x6mm.

Il présente au Conseil le devis suivant :

Dépose et pose : 5 380,00€HT

Soit un total pour cette opération de 5 918,00€TTC

Pour cette opération, le Maire propose au Conseil de solliciter auprès de la Collectivité de Corse, la dotation quinquennale à hauteur de 80% de la dépense soit 4 304,00€HT.

Les 20% restant seront à la charge de la commune soit 1076,00€ HT.

Ouï la proposition du Maire, le Conseil lui donne son accord pour acquérir et aménager ce terrain et demander les subventions nécessaires.

Le conseil municipal,
Ouï le rapport ci-dessus,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la pose d'un disjoncteur général au Camping d'Orra et le remplacement et pose d'un câble de 5x6mm.

Article 2 : de solliciter auprès de la Collectivité de Corse, au titre de la dotation quinquennale, une subvention à hauteur de 80% de la dépense.

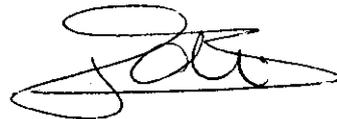
Article 3 : d'autoriser le Maire à entreprendre toutes démarches, et à signer au nom de la commune tous documents utiles au financement et à la mise en œuvre de l'opération visée à l'article 1.

La présente propositions mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	12
Nombre de procurations	2
Nombre de suffrages exprimés	14
Votes : pour	
contre	
abstention	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,



La secrétaire de séance,



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
COMMUNE DE SAN GAVINO DI CARBINI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 15 avril 2024

N°2024/10

OBJET : Fixation des taxes communales

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril à 17h30, le conseil municipal de la commune de San Gavino di Carbini, régulièrement convoqué le 04/04/2024, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BALESИ, Maire.

Etaient présents : Jean-Marie Balesi, Anthony Agostini, Jacques Simon, Jeannie Paule Beretti, Joëlle Martinetti, Christiane Bouillet, Emmanuelle Carcary, Stéphane Bertrand, Marc Quilichini, Hervé Vilain, Martin Pietri, François Giorgi

Absents : Jean-François Pietri,

Avaient donné procuration : Arièle Martinetti, Dorothee Karasz-Schneider

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer,

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Hervé VILAIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Où la proposition du Maire sur la situation financière de la commune, le Conseil municipal adopte les taux d'impositions suivants pour 2024 :

- Taxe foncier bâti : 17.75%
- Taxe foncière non bâti : 53.31%
- Taxe d'habitation : 14%

La présente propositions mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	12
Nombre de procurations	2
Nombre de suffrages exprimés	14
Votes : pour	
contre	
abstention	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

LE MAIRE,



La secrétaire de séance,



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
COMMUNE DE SAN GAVINO DI CARBINI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 AVRIL 2024

N°2024-11

OBJET : Rénovation et réaménagement de la maison d'Orra – complément à la délibération 2023-36

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril à 17h30, le conseil municipal de la commune de San Gavino di Carbinì, régulièrement convoqué le 04/04/2024, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BALESÌ, Maire.

Etaient présents : Jean-Marie Balesi, Anthony Agostini, Jacques Simon, Jeannie Paule Beretti, Joëlle Martinetti, Hervé Vilain, Christiane Bouillet, Emmanuelle Carcary, Stéphane Bertrand, Marc Quilichini, Martin Pietri, François Giorgi,

Absents : Jean-François Pietri,

Avaient donné procuration : Dorothée Karasz-Schneider, Arièle Martinetti

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Hervé VILAIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Pour compléter la délibération 2023-36 relative à la rénovation et au réaménagement de la Maison d'Orra, cadastrée section F n° 222, San Gavino di Carbinì.

Le Maire demande au Conseil d'adopter le plan de financement suivant :

Estimation des travaux : 197 072,00€ HT

Pour cette opération d'un montant de 197 072,00€HT + 19 707,20€ (TVA 10%) soit 216 779,20€ TTC.

Financement sollicité : CDC : 72 000.00€ soit 33.54%

Financement sollicité : Etat : 85 868.80€ soit 40%

Soit au total : 58 910.40€ TTC à la charge de la commune.

Le Maire précise que le logement sera loué pour une période de 9 ans à titre de résidence principale, sur la base des loyers encadrés de type logement social.

Ouï le rapport ci-dessus,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet de rénovation et de réaménagement de la Maison d'Orra cadastrée section F n° 222, San Gavino di Carbini et son plan de financement.

Article 2 : d'approuver la location du logement pour une période de 9 ans, à titre de résidence principale, sur la base des loyers encadrés de type logement social.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	12
Nombre de procurations	2
Nombre de suffrages exprimés	14
Votes : pour	
contre	
abstention	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,



Le secrétaire de séance,



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
COMMUNE DE SAN GAVINO DI CARBINI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 avril 2024

N°2024-12

OBJET : Vote du Compte Administratif 2023 – M49

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril à 17h30, le conseil municipal de la commune de San Gavino di Carbinì, régulièrement convoqué le 04/04/2024, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BALESÌ, Maire.

Etaient présents : Jean-Marie Balesi, Anthony Agostini, Jacques Simon, Jeannie Paule Beretti, Joëlle Martinetti, Christiane Bouillet, Emmanuelle Carcary, Stéphane Bertrand, Marc Quilichini, Hervé Vilain, Martin Pietri, François Giorgi

Absents : Jean-François Pietri

Avaient donné procuration : Arièle Martinetti, Dorothee Karasz-Schneider,

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer,

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Hervé Vilain, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le compte administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

SAN GAVINO Budget assainissement - SAN GAVINO Budget assainissement - CA - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 18 861,54	G 15 523,75	G-A	-3 337,79
	Section d'investissement	B 0,00	H 24 598,29	H-B	24 598,29

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 3 230,06 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 115 936,20 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 138 027,80	Q= G+H+I+J 40 122,04	-Q-P	-97 905,76

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00		
	Section d'investissement	F 0,00	L 82 220,20		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 82 220,20		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 22 091,60	= G+I+K 15 523,75		-6 567,85
	Section d'investissement	= B+D+F 115 936,20	= H+J+L 106 818,49		-9 117,71
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 138 027,80	= G+H+I+J+K+L 122 342,24		-15 685,56

Fait et délibéré les Jours Mois et An que dessus.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	11
Nombre de procurations	2
Nombre de suffrages exprimés	13
Votes : pour	
contre	
abstention	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

LE MAIRE,



La secrétaire de séance,



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
COMMUNE DE SAN GAVINO DI CARBINI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 avril 2024

N°2024-13

OBJET : Vote du Compte Administratif 2023 – M14

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril à 17h30, le conseil municipal de la commune de San Gavino di Carbini, régulièrement convoqué le 04/04/2024, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BALESII, Maire.

Etaient présents : Jean-Marie Balesi, Anthony Agostini, Jacques Simon, Jeannie Paule Beretti, Joëlle Martinetti, Christiane Bouillet, Emmanuelle Carcary, Stéphane Bertrand, Marc Quilichini, Hervé Vilain, François Giorgi, Martin Pietri,

Absents : Jean-François Pietri,

Avaient donné procuration : Arièle Martinetti, Dorothee Karasz-Schneider

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer,

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Hervé Vilain, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le compte administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

SAN GAVINO Budget commune - SAN GAVINO Budget commune M14 - CA - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	968 022,32	G	1 002 600,20
	Section d'investissement	B	454 191,71	H	344 400,63
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE II-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	542 725,46 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	1 026 102,19 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 422 214,03	= G+H+I+J	2 915 828,48
RESTES A REALISER A REPORTER EN II+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	894 607,65	L	178 960,60
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en II+1	= E+F	894 607,65	= K+L	178 960,60
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	968 022,32	= G+I+K	1 545 325,66
	Section d'investissement	= B+D+F	1 348 799,36	= H+J+L	1 549 463,42
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	2 316 821,68	= G+H+I+J+K+L	3 094 789,08

Fait et délibéré les Jours Mois et An que dessus.

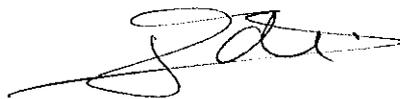
La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	11
Nombre de procurations	2
Nombre de suffrages exprimés	13
Votes : pour	
contre	
abstention	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

LE MAIRE,



Le secrétaire de séance,



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
COMMUNE DE SAN GAVINO DI CARBINI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 avril 2024

N°2024-14

OBJET : Vote du Budget Primitif 2024 - Budget Commune M57

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril à 17h30, le conseil municipal de la commune de San Gavino di Carbini, régulièrement convoqué le 04/04/2024, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BALESÌ, Maire.

Etaient présents : Jean-Marie Balesi, Anthony Agostini, Jacques Simon, Jeannie Paule Beretti, Joëlle Martinetti, Christiane Bouillet, Emmanuelle Carcary, Stéphane Bertrand, Marc Quilichini, Martin Pietri, François Giorgi, Hervé Vilain

Absents : Jean-François Pietri,

Avaient donné procuration : Arièle Martinetti, Dorothee Karasz-Schneider,

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer,

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Hervé Vilain, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2024 :

SAII GAVIHO Budget commune (M57) - SAIH GAVIHO Budget commune - BP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		II	
		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	665 703,55	485 039,49
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR II-1) (1)	894 607,65	178 960,60
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 916 311,11
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	1 560 311,20	1 560 311,20
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 603 179,49	1 038 460,15
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR II-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 577 303,34
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 603 179,49	1 615 763,49
	TOTAL DU BUDGET (4)	3 163 490,69	3 176 074,69

Fait et délibéré les Jours Mois et An que dessus.

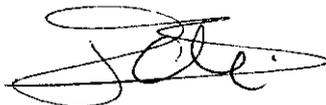
La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	12
Nombre de procurations	2
Nombre de suffrages exprimés	14
Votes : pour	
contre	
abstention	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

LE MAIRE,



La secrétaire de séance,



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
COMMUNE DE SAN GAVINO DI CARBINI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 avril 2024

N°2024-15

OBJET : Vote du Budget Primitif 2024 - Budget Assainissement - M49

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril à 17h30, le conseil municipal de la commune de San Gavino di Carbinì, régulièrement convoqué le 04/04/2024, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BALESÌ, Maire.

Etaient présents : Jean-Marie Balesi, Anthony Agostini, Jacques Simon, Jeannie Paule Beretti, Joëlle Martinetti, Christiane Bouillet, Emmanuelle Carcary, Stéphane Bertrand, Marc Quilichini, Hervé Vilain, Martin Pietri, François Giorgi

Absents : Jean-François Pietri,

Avait donné procuration : Arièle Martinetti, Dorothee Karasz-Schneider

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer,

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Hervé Vilain, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les propositions nouvelles du Budget annexe assainissement M49, de l'exercice 2024 :

SAN GAVINO Budget assainissement - SAN GAVINO Budget assainissement - BP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	65 182,15	71 750,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 6 567,85	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	71 750,00	71 750,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	11 750,00	20 867,71
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 91 337,91	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	103 087,91	20 867,71
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	174 837,91	92 617,71

Fait et délibéré les Jours Mois et An que dessus.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	12
Nombre de procurations	2
Nombre de suffrages exprimés	14
Votes : pour	
contre	
abstention	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

LE MAIRE,



La secrétaire de séance,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS 2024-16

Collectivité : SAN GAVINO Budget commune M14

Date de Convocation : 04/04/2024	Décisions N° : 2024-16	Membres : En Exercice : 15	Présents : 12	Votants : 14
----------------------------------	------------------------	----------------------------	---------------	--------------

Le 15/04/2024,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Balesi Jean-Marie.

Etaient présents : Agostini Anthony, Balesi Jean-Marie, Beretti Jany-Paule, Bertrand Stéphane, Bouillet Christiane, Carcary Emmanuelle, Martinetti Joelle, Giorgi François, Pietri Martin, Quilichini Marc, Simon Jacques, Vilain Hervé

Etaient excusés : Karasz-Schneider Dorothée, Martinetti Arielle

Etaient absents : Pietri Jean-François

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 1 026 102.19 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 542 725.46 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution de la section d'investissement de : -109 791.08 €

Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de : 34 577.88 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 894 607.65 €

En recettes pour un montant de : 178 960.60 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Compte 1068 :

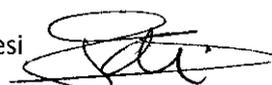
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 577 303.34 €

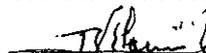
Extrait certifié conforme,

le Maire, Jean Marie Balesi



Fait à SAN GAVINO, le 15/04/2024,

le secrétaire de séance, Hervé Vilain



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS 2024-17

Collectivité : SAN GAVINO Budget assainissement

Date de Convocation : 04/03/2024	Décisions N° : 2024- 17	Membres : En Exercice : 15	Présents : 12	Votants : 14
-------------------------------------	----------------------------	----------------------------	---------------	--------------

Le 15/04/2024

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Balesi Jean-Marie.

Etaient présents : Agostini Anthony, Balesi Jean-Marie, Beretti Jany-Paule, Bertrand Stéphane, Bouillet Christiane, Carcary Emmanuelle, Giorgi François, Martinetti Joelle, Pietri Martin, Quilichini Marc, Simon Jacques, Vilain Hervé

Etaient excusés : Karasz-Schneider Dorothee, Martinetti Arielle

Etaient absents : Pietri Jean-François

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -115 936.20 €

Pour Rappel : Déficit reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : -3 230.06 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution de la section d'investissement de : 24 598.29 €

Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de : -3 337.79 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00 €

En recettes pour un montant de : 82 220.20 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 9 117.71 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Ligne 002 :

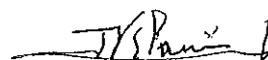
Déficit de résultat de fonctionnement reporté (R002) : -6 567.85 €

Extrait certifié conforme,

le maire, Jean-Marie Balesi,

Fait à SAN GAVINO, le 15/04/2024

le secrétaire de séance, Hervé Vilain,



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
COMMUNE DE SAN GAVINO DI CARBINI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 avril 2024

N°2024-18

OBJET : EXAMEN ET VOTE du Compte de Gestion 2023 Budget commune M14

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril à 17h30, le conseil municipal de la commune de San Gavino di Carbini, régulièrement convoqué le 04/04/2024, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BALESИ, Maire.

Etaient présents : Jean-Marie Balesi, Anthony Agostini, Jacques Simon, Jeannie Paule Beretti, Joëlle Martinetti, Christiane Bouillet, Emmanuelle Carcary, Stéphane Bertrand, Marc Quilichini, Hervé Vilain, Martin Pietri, François Giorgi

Absents : Jean-François Pietri,

Avaient donné procuration : Arièle Martinetti, Dorothee Karasz-Schneider

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer,

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Hervé Vilain, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par la trésorerie de Sartène à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

vote le compte de gestion 2023, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Fait et délibéré les Jours Mois et An que dessus.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	12
Nombre de procurations	2
Nombre de suffrages exprimés	14
Votes : pour	
contre	
abstention	
unanimité	X

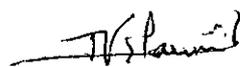
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

LE MAIRE,



Le secrétaire de séance,



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
COMMUNE DE SAN GAVINO DI CARBINI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 avril 2024

N°2024-19

OBJET : EXAMEN ET VOTE du Compte de Gestion 2023 - Budget Assainissement

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril à 17h30, le conseil municipal de la commune de San Gavino di Carbini, régulièrement convoqué le 04/04/2024, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BALESII, Maire.

Etaient présents : Jean-Marie Balesi, Anthony Agostini, Jacques Simon, Jeannie Paule Beretti, Joëlle Martinetti, Christiane Bouillet, Emmanuelle Carcary, Stéphane Bertrand, Marc Quilichini, Hervé Vilain, Martin Pietri, François Giorgi

Absents : Jean-François Pietri,

Avaient donné procuration : Arièle Martinetti, Dorothée Karasz-Schneider,

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer,

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Hervé Vilain, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par la trésorerie de Sartène à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

vote le compte de gestion 2023, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Fait et délibéré les Jours Mois et An que dessus.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	12
Nombre de procurations	2
Nombre de suffrages exprimés	14
Votes : pour	
contre	
abstention	
unanimité	X

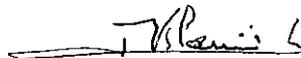
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

LE MAIRE,



Le secrétaire de séance,



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
COMMUNE DE SAN GAVINO DI CARBINI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 avril 2024

N°2024/20

OBJET : acquisition et installation de deux portails au foyer communal de Gualdariccio

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril à 17h30, le conseil municipal de la commune de San Gavino di Carbini, régulièrement convoqué le 04 avril 2024, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BALESI, Maire.

Etaient présents : Jean-Marie Balesi, Anthony Agostini, Jacques Simon, Jeannie Paule Beretti, Joëlle Martinetti, Christiane Bouillet, Emmanuelle Carcary, Stéphane Bertrand, Marc Quilichini, Hervé Vilain, Martin Pietri, François Giorgi

Absents : Jean-François Pietri,

Avaient donné procuration : Arièle Martinetti, Dorothee Karasz-Schneider,

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer,

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Hervé VILAIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Le Maire soumet au conseil l'installation d'un portail au foyer communal de Gualdariccio

Il présente au Conseil le devis suivant :

Un portail en fer forgé longueur 3550mm + un portail longueur 2630mm + la livraison soit un total pour cette opération de 3 041.67€HT

Pour cette opération, le Maire propose au Conseil de solliciter auprès de la Collectivité de Corse, la dotation quinquennale à hauteur de 80% de la dépense, soit 2 433.33€.

Les 20% restant seront à la charge de la commune soit au total 608.33€HT.

Le conseil municipal,
Où le rapport ci-dessus,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : l'installation de deux portails au foyer communal de Gualdariccio.

Article 2 : de solliciter auprès de la Collectivité de Corse, au titre de la dotation quinquennale, une subvention à hauteur de 80% de la dépense.

Article 3 : d'autoriser le Maire à entreprendre toutes démarches, et à signer au nom de la commune tous documents utiles au financement et à la mise en œuvre de l'opération visée à l'article 1.

La présente propositions mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	12
Nombre de procurations	2
Nombre de suffrages exprimés	14
Votes : pour	
contre	
abstention	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

LE MAIRE,



La secrétaire de séance,



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
COMMUNE DE SAN GAVINO DI CARBINI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 avril 2024

N°2024/21

OBJET : réfection de l'électrification et installation des cloches de l'église de Gualdariccio

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril à 17h30, le conseil municipal de la commune de San Gavino di Carbini, régulièrement convoqué le 04 avril 2024, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BALESИ, Maire.

Etaient présents : Jean-Marie Balesi, Anthony Agostini, Jacques Simon, Jeannie Paule Beretti, Joëlle Martinetti, Christiane Bouillet, Emmanuelle Carcary, Stéphane Bertrand, Marc Quilichini, Hervé Vilain, Martin Pietri, François Giorgi

Absents : Jean-François Pietri

Avaient donné procuration : Arièle Martinetti, Dorothee Karasz-Schneider,

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer,

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Hervé VILAIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Le Maire soumet au conseil la réfection de l'électrification et l'installation des cloches de l'église de Gualdariccio.

Il présente au Conseil le devis suivant :

Mise en sécurité, moteur de volée, moteur de frappe : 4 200.00€ HT

Appareil de commande, main d'œuvre et déplacements : 2 350.00€HT

Un moteur de tintement et main d'œuvre : 1 485.00€HT

Soit un **total pour cette opération de 8 035.00€HT**

Pour cette opération, le Maire propose au Conseil de solliciter auprès de la Collectivité de Corse, la dotation quinquennale à hauteur de 80% de la dépense soit 6 428.00€.

Les 20% restant seront à la charge de la commune soit 1607.00€

Le conseil municipal,
Où le rapport ci-dessus,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : la réfection de l'électrification et l'installation des cloches de l'église de Gualdariccio

Article 2 : de solliciter auprès de la Collectivité de Corse, au titre de la dotation quinquennale, une subvention à hauteur de 80% de la dépense.

Article 3 : d'autoriser le Maire à entreprendre toutes démarches, et à signer au nom de la commune tous documents utiles au financement et à la mise en œuvre de l'opération visée à l'article 1.

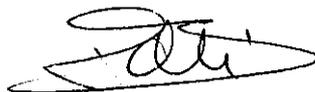
La présente propositions mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	12
Nombre de procurations	2
Nombre de suffrages exprimés	14
Votes : pour	
contre	
abstention	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

LE MAIRE,



La secrétaire de séance,

